4983
71215

FROIDCOMBI S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000. EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - 414.865.352.
==========

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 18 OCTOBRE 2005 à 15 Heures

L'an deux mille cinq et le dix huit octobre à quinze Heures, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président, Monsieur Alain BOUCHIÉ, au Siège Social de TFE – 93 Boulevard Malesherbes – 75008 PARIS.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Alain BOUCHIÉ.**
- **LES TRANSPORTEURS REUNIS PAR LA FLECHE CAVAILLONNAISE, représentés par Monsieur Alain BOUCHIé.**
- **Les TRANSPORTS FRIGORIFIQUES EUROPEENS, représentés par Monsieur Jean-Charles FROMAGE.**
- **SNCF PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Mickaël TALMO.**
- **Monsieur Laurent TREVISANI est représenté par Monsieur Mickaël TALMO.**

CINQ Administrateurs en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président du Conseil d'Administration, assisté de Monsieur Pascal TERANNE - Secrétaire de séance. Monsieur Christian GLAYZON - Directeur Général, assiste à la réunion.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

En préambule de la réunion, le Président informe le Conseil d'Administration, de la démission de Madame Corinne ORZECHOWSKI de son mandat d'Administrateur, au sein de la Société, et donne lecture de la lettre de démission adressée par Madame ORZECHOWSKI à Monsieur le Directeur Général Délégué Fret SNCF et transmise en copie au Président de FROIDCOMBI.
Le Conseil constate, qu'à ce jour, un siège d'Administrateur étant vacant, le Groupe SNCF n'a pas proposé au Conseil d'Administration, de nouvel Administrateur, en remplacement.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité légale.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les administrateurs après lecture.

CERTIFIE CONFORME

